



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 20 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Nolwenn

2026-028 - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES AU SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES

Rapporteur : RENAUDIE Hania

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 88 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5711-1 et L. 5211-1 ;

VU les statuts du Syndicat Morbihan Energies ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement général des conseils municipaux impose la désignation de nouveaux représentants de la commune au sein des instances du Syndicat Morbihan Energies ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SONT DÉSIGNÉS, à l'unanimité, en qualité de délégués titulaires au comité syndical du Syndicat Morbihan Energies :

- Madame Hania RENAUDIE ;
- Monsieur Pierre NOËL.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 056-215600321-20260320-2026_028-DE

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Morbihan Energies et de procéder à toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Le secrétaire de séance,
Nolwenn LE MOIGNE, 2ème adjointe au Maire

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Nolwenn Le Moigne mentioned in the text above.